



**CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(2)/CST/3
31 juillet 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Deuxième session
Dakar, 1er-3 décembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

REPÈRES ET INDICATEURS

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 22/COP.1, la Conférence des Parties (CDP) a invité les Parties et les observateurs à communiquer au secrétariat des observations sur la méthodologie proposée dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 pour définir des indicateurs de l'impact. La section II ci-après contient une synthèse de ces observations.

2. Par la même décision et en application du paragraphe 3 de l'article 24 de la Convention, la CDP a nommé un groupe spécial qui jouera le rôle de comité directeur du mécanisme consultatif informel à composition non limitée sur les repères et indicateurs, dont le processus avait été engagé par le Comité intergouvernemental de négociation sur la désertification (CIND).

3. Par ailleurs, la CDP a demandé au secrétariat de poursuivre le processus informel en liaison avec le Groupe spécial, en vue d'examiner la méthode proposée dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 pour définir des indicateurs d'impact, et de déterminer comment cette méthodologie pourrait être appliquée et s'il serait possible d'en recommander l'utilisation à la Conférence des Parties.

II. CONTRIBUTIONS DES PARTIES ET OBSERVATEURS

4. Trois Parties et deux observateurs ont fait parvenir au secrétariat des communications écrites sur la méthodologie proposée dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 pour définir des indicateurs de l'impact.

Les observations et suggestions portaient sur cette méthodologie et sur l'expérience actuelle en matière de repères et d'indicateurs. Comme souvent lorsqu'on résume un ensemble de points de vue, des contradictions et des redites peuvent apparaître. Les communications écrites peuvent se résumer comme suit :

a) La méthodologie envisagée à ce stade couvre toutes les questions qui devraient être prises en compte dans le choix d'un indicateur original ou de remplacement;

b) Il est nécessaire de concevoir une méthodologie dynamique et pratique pouvant être adaptée aux différents contextes régionaux;

c) Une approche qui ferait appel aux seuls indicateurs de l'application pourrait s'avérer insuffisante et conduire à une consommation inutile de ressources dans les rapports des Parties. Des indicateurs de l'impact doivent être définis dès que possible;

d) Pour appliquer la méthodologie proposée, des moyens humains et matériels seront nécessaires; le Groupe spécial sur les repères et indicateurs devrait élaborer un modèle par sous-région destiné à servir d'outil de référence pour la conception des systèmes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention aux différents niveaux, en partant de la base;

e) Il faut veiller à ce que les conditions de mise en oeuvre de la méthodologie proposée tiennent compte des structures et des mécanismes déjà en place;

f) On aurait intérêt à tenir compte des travaux en cours sur les indicateurs et de l'expérience acquise dans d'autres secteurs tels que la foresterie et la biodiversité dans l'élaboration de cette méthodologie;

g) Des données de référence pouvant servir de point de départ à l'évaluation des tendances futures devraient accompagner chaque indicateur ou question.

III. CONCLUSIONS DU GROUPE SPÉCIAL

5. Le Groupe spécial sur les repères et indicateurs a présenté ses conclusions au Comité de la science et de la technologie et à la CDP dans le document ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1.
